

2011/



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Délibération n° 2011-03-21-18

OBJET : FINANCES

Affectation du résultat

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 21/02/2011
Date retour Préfecture :
Affichée du au

Le 21 mars 2011 à 18 heures 30,

Le Comité Syndical du S.I.G.A.L., dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du S.I.G.A.L. à Rumilly (74150), sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN, Président du S.I.G.A.L.

Présents :

Mme Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - M. Roland LOMBARD - M. Bernard GAY - M. Pierre BECHET (qui a reçu pouvoir de M. Philippe HECTOR) - M. Marcel THOMASSET - Mme Viviane BONET - M. Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. Christian HEISON) - M. Maurice POPP - M. François RAVOIRE (suppléant de M. Jean-Michel AVON) - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Georges GROSJEAN (suppléant de M. Jean-Claude GUERRAZ) - M. Alain COLLINET - M. Jean-Louis DUBOIS (qui a reçu pouvoir de M. Marcel BOUVIER) - M. Alain BAUQUIS

Excusés :

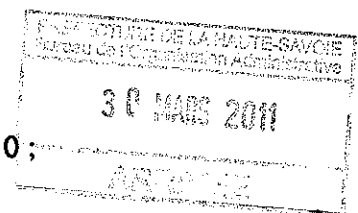
M. Philippe HECTOR (qui a donné pouvoir à M. Pierre BECHET) - M. Hervé TEYSSIER - M. Joseph PERISSIER - Mme Martine MANIN - M. Jean-Marc PELCE - M. Christian HEISON (qui a donné pouvoir à M. Pierre BLANC) - M. Marcel BOUVIER (qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis DUBOIS) - M. Bernard BONNAFOUS - M. Jean-Michel AVON (suppléé par M. François RAVOIRE) - Mme Evelyne DEPLANTE - Mme Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Jean-Claude GUERRAZ (suppléé par M. Georges GROSJEAN) - M. Jean-Pierre BUGUET - M. Pierre FROELIG - M. Jean-Jacques GUINOT

Madame Viviane BONET a été élue secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Président

Considérant l'approbation ce jour du Compte Administratif 2010 ;

Constatant que le Compte Administratif 2010 fait apparaître :



Comité Syndical du S.I.G.A.L. du 21/03/2011

- un résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement de **456 688,66 €** auquel il convient de prendre en compte les restes à réaliser d'une part à hauteur de 11 369,18 € en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et d'autre part, à hauteur de 9 857,00 € en ce qui concerne les recettes de fonctionnement ;
- un résultat excédentaire de clôture de la section d'investissement de **147 460,14 €** auquel il convient de prendre en compte les restes à réaliser d'une part à hauteur de 9 035,69 € en ce qui concerne les dépenses d'investissement et d'autre part, à hauteur de 3 267,00 € en ce qui concerne les recettes d'investissement ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

DECIDE :

- de reporter à la section de fonctionnement, le résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement à hauteur de **456 688,66 €** et de reprendre les restes à réaliser d'une part à hauteur de 11 369,18 € en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et d'autre part, à hauteur de 9 857,00 € en ce qui concerne les recettes de fonctionnement ;
- de reporter à la section d'investissement, le résultat excédentaire de clôture de la section d'investissement à hauteur de **147 460,14 €** et de reprendre les restes à réaliser d'une part à hauteur de 9 035,69 € en ce qui concerne les dépenses d'investissement et d'autre part, à hauteur de 3 267,00 € en ce qui concerne les recettes d'investissement ;

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Pierre **BLANC**

